



{Catégories de membres}

La CAPIC se compose de plusieurs catégories de membres et chacune d'entre elles présente des critères particuliers. Les membres Généraux, Associés et de Soutien peuvent profiter du mode de paiement mensuel en s'adressant au bureau national. La TPS et la TVQ, s'il y a lieu, sont en sus.

{Général} Photographe ou illustrateur de bonne réputation comptant au moins deux ans d'expérience professionnelle et de publication appuyés par son portfolio. Pigiste ou salarié. Toute demande d'adhésion doit être parrainée par deux membres ou par le Comité de recrutement. Un examen du portfolio et de la documentation d'affaires du candidat est nécessaire. Le membre agréé a droit à l'ensemble des avantages des membres de la CAPIC et peut exercer une fonction dans l'organisation. - Cotisation annuelle : 425 \$

{Membre de soutien} Agents de photographes ou d'illustrateurs, écoles de photo, banques d'images, laboratoires photographiques, et autres intervenants de l'industrie. Les membres de soutien reçoivent tous les bénéfices accordés aux membres Généraux. Ils ont droit à l'ensemble des avantages des membres de la CAPIC et peuvent exercer une fonction dans l'organisation. - Cotisation annuelle : 425 \$

{Associé} Photographe ou illustrateur qui fait carrière professionnellement sans satisfaire à l'ensemble des critères de membre Général. L'examen du portfolio, les lettres de parrainage ou le parrainage du Comité de recrutement sont nécessaires. Le membre associé a droit aux mêmes avantages que le membre agréé mais il ne peut voter ni exercer une fonction au sein de l'organisation. Après une année d'adhésion, le membre associé peut postuler au titre de membre agréé. - Cotisation annuelle : 325 \$

{Assistant} Adjoint à temps plein à des photographes ou des illustrateurs et intéressé à étendre ses connaissances et ses relations. Le membre Assistant a droit à des avantages limités et ne peut ni voter, ni exercer de fonction dans l'organisation. - Cotisation annuelle : 130 \$

{étudiant} Un tremplin idéal vers le monde professionnel. Une façon de côtoyer ses pairs et d'acquérir des notions qu'on ne vous a pas enseignées à l'école. Le membre étudiant a droit à des avantages limités et ne peut ni voter, ni exercer de fonction dans l'organisation. - Cotisation annuelle : 25 \$

{Honoraire} Titre accordé par la CAPIC en hommage à une carrière exceptionnelle. - Aucune cotisation.

{Société membre} Société professionnellement liée au domaine de la photographie et de l'illustration. Les avantages varient selon le niveau d'adhésion. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le {membership@capic.org:bureau national}.